

Compte-rendu

Client : DREAL Corse
Pierre PORTALIER

N°Affaire : A 39034

N° contrat : CACISE151769

Lieu : Ajaccio

Emetteur : Edwige REVELAT - BURGEAP

Date émission : 01/02/2016

Réunion de lancement de la phase de construction du projet de PPA de la région ajaccienne Ajaccio – 19 janvier 2016

■ Objectifs

1. Présenter le bilan de la qualité de l'air
2. Pourquoi mettre en place un PPA ?
3. Réunir les parties prenantes afin de choisir un périmètre opérationnel pour le PPA

■ Prochaines étapes

1. Organiser et animer les réunions des groupes de travail.

■ Documents joints

Liste de présence

Exposé présenté par BURGEAP

Proposition de composition des groupes de travail

■ Ordre du jour

1. Surveillance de la qualité de l'air sur la région ajaccienne
2. Pourquoi un plan de protection de l'atmosphère ?
3. Quel périmètre pour le PPA de la région ajaccienne ?
4. Analyse des différents périmètres possibles
 - a. Les sources d'émissions industrielles
 - b. Les sources d'émissions maritimes
 - c. Les sources d'émissions routières
 - d. Les sources d'émissions ferroviaires
 - e. Les sources d'émissions aéroportuaires
 - f. Les sources d'émissions résidentielles (occupation des sols)
 - g. Le bilan des émissions atmosphériques du CITEPA 2005
 - h. Les études sanitaires
 - i. Les outils de planification territoriale
 - j. Conclusion sur les analyses des périmètres possibles
5. Méthodologie de travail
6. Calendrier prévisionnel
7. Composition des groupes de travail

N°	Sujet
----	-------

Ce compte-rendu reprend les principaux éléments présentés par BURGEAP et les échanges associés.

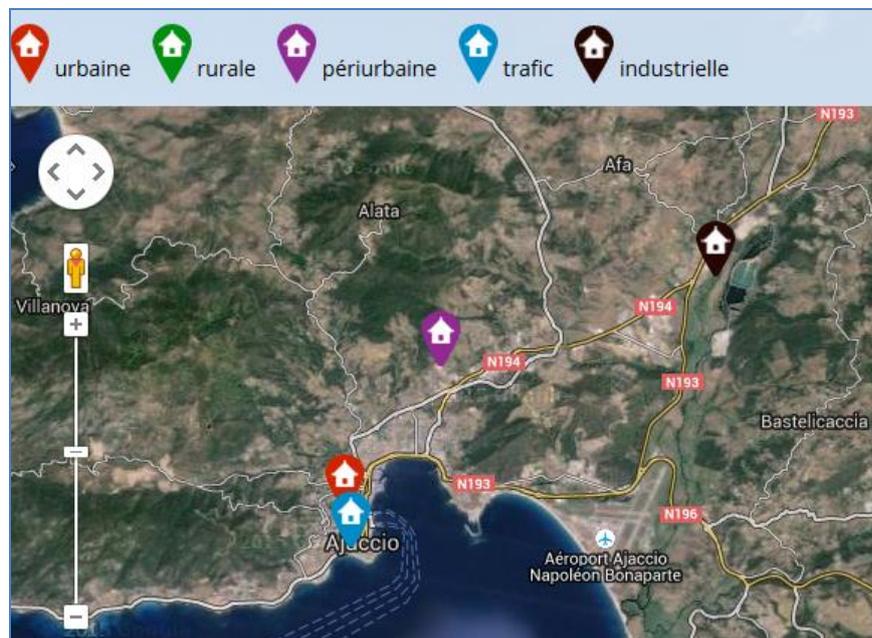
Introduction

Ouverture de la réunion par Monsieur le Préfet de Corse-du-Sud.

Surveillance de la qualité de l'air sur la région ajaccienne

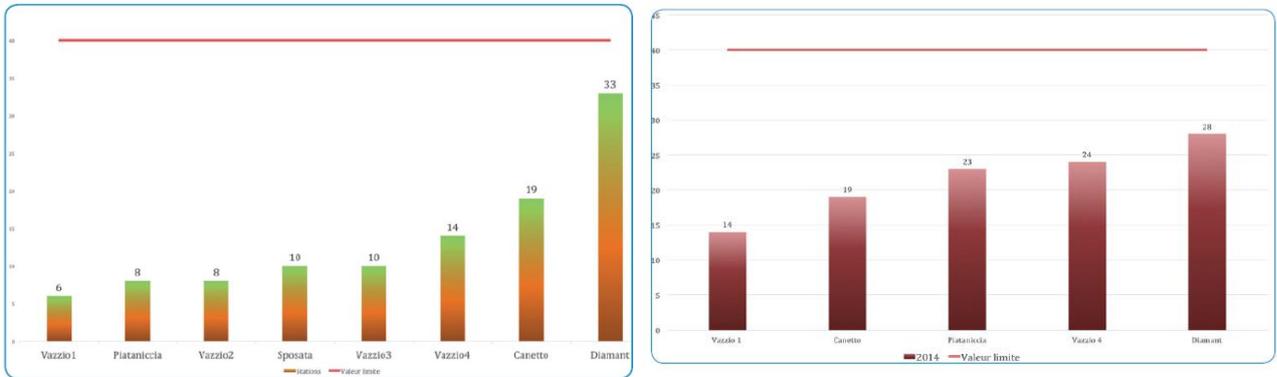
La zone urbaine d'Ajaccio compte 4 stations de mesures automatiques de la qualité de l'air. Ces 4 stations permettent le suivi en continu 24h/24 et 7 j/7 des polluants suivants :

	Nom de la station	Type	Polluants surveillés
Agglomération ajaccienne	Canetto	Urbain	NOx – NO ₂ / SO ₂ / O ₃ / PM10 / PM2.5 / Benzène / Métaux Particulaires / HAP
	Diamant	Trafic	NOx – NO ₂ / CO / Benzène
	La Sposata	Périurbain	NOx – NO ₂ / O ₃
	La Piataniccia	Industriel	NOx – NO ₂ / SO ₂ / O ₃ / PM10

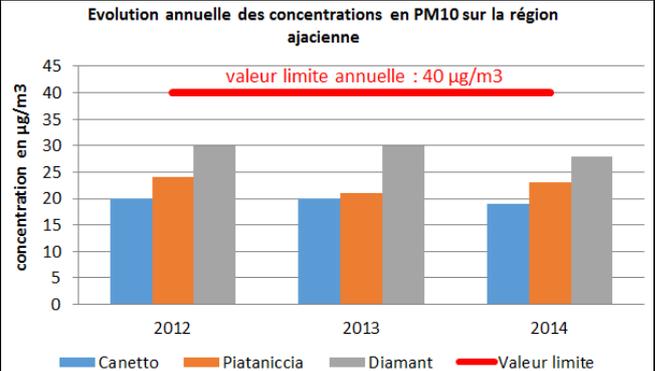
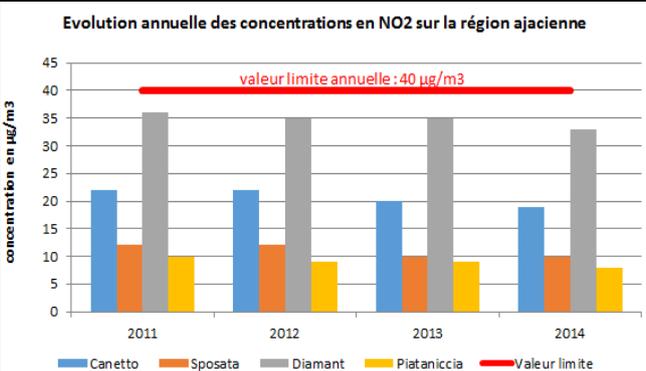


Aucun dépassement de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote et les poussières de diamètre inférieur à 10 µm n'est relevé au cours de l'année 2014 ni au cours des années précédentes.

N°	Sujet
----	-------



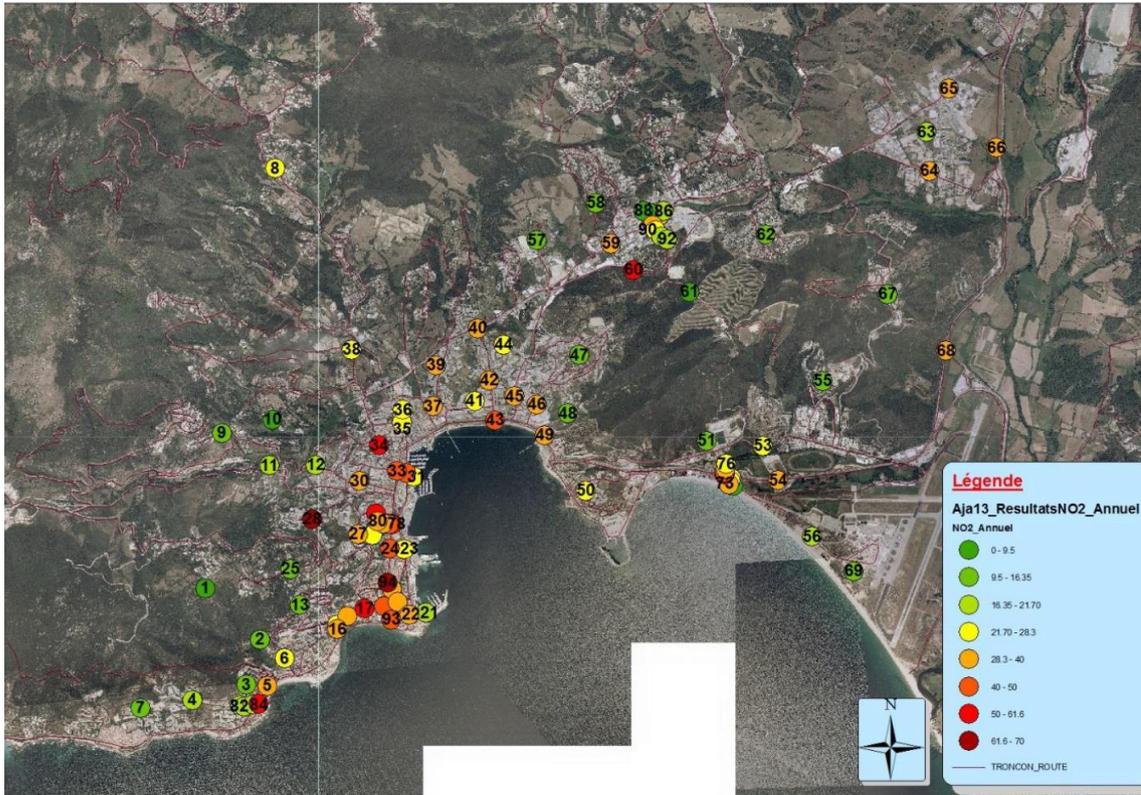
Comparaison de la concentration en NO₂ (à gauche) et en PM10 (à droite) en 2014 sur la région ajaccienne avec la valeur limite annuelle



Evolution de la concentration annuelle en NO₂ (à gauche) et en PM10 (à droite) depuis 2011 et 2012 sur la région ajaccienne

Néanmoins, les mesures indicatives réalisées en 2013 par Qualitair Corse à l'aide d'échantillonneurs passifs sur deux périodes (été et hiver) ont montré que certains points du centre-ville d'Ajaccio pouvaient mesurer des concentrations en NO₂ plus élevées que les stations permanentes de mesure.

N° Sujet



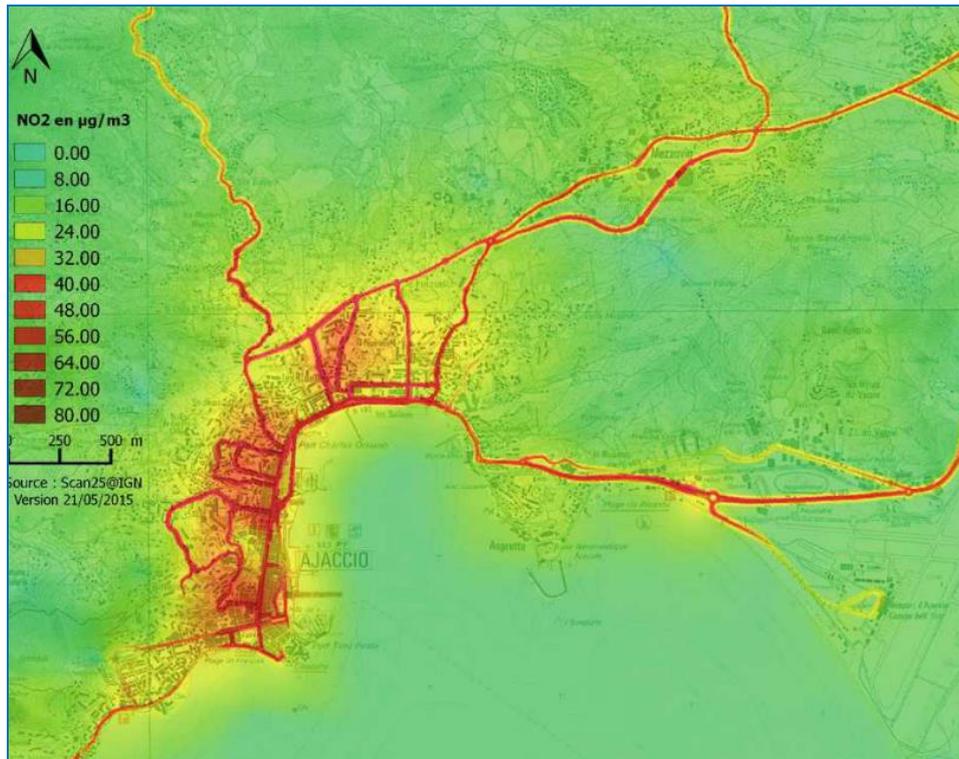
(concentration en NO₂ exprimée en µg/m³ – source : Qualitair Corse)



Zoom sur les sites pour lesquelles la moyenne annuelle estimée en NO₂ est supérieure à la valeur limite

N°	Sujet
----	-------

En 2014, Qualitair Corse a modélisé la pollution de l'air par traitement statistique à partir des mesures indicatives. La modélisation permet de fournir une information sur des sites non surveillés en continu, à partir de mesures indicatives réalisées sur le territoire. Ici, les résultats de la modalisation montrent l'impact des activités anthropiques sur la qualité de l'air avec des potentiels dépassements de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote le long des axes principaux sur l'agglomération ajaccienne.



Modélisation de la pollution atmosphérique par le NO₂ par Qualitair Corse

Suite à cette analyse, il apparaît qu'il n'y a pas de dépassement des valeurs limites réglementaires en NO₂ et en PM10 sur les stations permanentes de surveillance de la qualité de l'air.

Néanmoins, les résultats de la modélisation réalisée par Qualitair Corse à partir des mesures indicatives en NO₂ en 2013 montrent l'impact des activités anthropiques sur la qualité de l'air avec de potentiels dépassements de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote (NO₂) le long des axes routiers (ou filaires) sur l'agglomération ajaccienne. **Les valeurs moyennes annuelles maximales estimées à partir des campagnes de mesure en 2013 sont relevées essentiellement dans le centre-ville d' Ajaccio.**

Le risque de dépassement de la valeur limite annuelle du NO₂ sur Ajaccio entraîne aujourd'hui la nécessité d'un plan d'actions sur la région d' Ajaccio.

N°	Sujet
----	-------

Pourquoi un plan de protection de l'atmosphère ?

Le Plan de Protection de l'Atmosphère, ou PPA, est un plan d'actions qui vise l'amélioration de la qualité de l'air avec un enjeu sanitaire important comme l'ont montré les récentes études sanitaires menées aux niveaux français et européen (impact sur les décès prématurés, sur les maladies respiratoires...).

Un PPA est un **plan d'actions** qui doit être obligatoirement être mis en œuvre

- pour toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants,
- et dans les zones où les normes de qualité de l'air
 - ne sont pas respectées
 - ou risquent de ne pas l'être (art. L222-4 du Code de l'Environnement)

La région d'Ajaccio est concernée par un risque de dépassement de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote NO₂.

La procédure d'élaboration d'un plan de protection de l'atmosphère (PPA) est codifiée aux articles R.222-20 à R.222-31 du code de l'environnement.

Le PPA est un plan d'actions :

- **arrêté par l'Etat ;**
- **construit collectivement et de façon participative (création de GT) ;**
- **objectif : réduire les émissions de polluants atmosphériques pour maintenir ou ramener durablement dans le périmètre les concentrations en NO₂ à des niveaux inférieurs aux valeurs limites ;**
- **et pour définir des mesures d'urgence à mettre en œuvre lors des pics de pollution.**

Chaque mesure proposée dans le cadre du PPA :

- est encadrée fonctionnellement (qui pilote, avec qui, avec quels moyens) et temporellement ;
- est accompagnée d'estimations de l'amélioration de la qualité de l'air escomptée ;
- sa mise en œuvre est suivie via des indicateurs.

Un bilan est présenté annuellement devant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Une évaluation quinquennale décide de son éventuelle mise en révision.

Quel périmètre pour le PPA de la région ajaccienne ?

Le code de l'environnement précise que « le préfet élabore le plan de protection de l'atmosphère et définit le périmètre à l'intérieur duquel s'appliquent les mesures mentionnées à l'article R. 222-18. Lorsque ce plan a pour objet l'une des zones mentionnées dans l'article R. 222-13, le préfet délimite le périmètre pertinent, en tenant compte, notamment, de l'inventaire des sources d'émission des substances polluantes et de leur localisation, des phénomènes de diffusion et de déplacement des substances polluantes et des conditions topographiques. » (article R222-30).

Le but est de mettre en œuvre le PPA dans un périmètre favorisant pleinement son efficacité.

N°	Sujet
----	-------

Sur la région ajaccienne, 5 périmètres peuvent être étudiés :

- **Scénario 1 : la communauté d'agglomération du pays ajaccien**

Elle regroupe **10 communes** pour une population d'environ **80 745 habitants** (INSEE, 2012). La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien a, entre autres compétences, la charge des politiques liées à la mobilité et aux transports.

Communauté d'agglomération du pays ajaccien

- Ajaccio
- Afa
- Alata
- Appietto
- Cuttoli-Corticchiato
- Peri
- Sarrola-Carcopino
- Tavaco
- Valle-di-Mezzana
- Villanova



- **Scénario 2 : l'aire du Grand d'Ajaccio**

L'Aire du Grand Ajaccio est définie selon l'arrêté préfectoral relatif à la mise en œuvre d'information et d'alerte du public en cas de pointe de pollution atmosphérique. Dans l'arrêté préfectoral, cette zone regroupe **18 communes et la partie littorale de 4 communes**.

Dans le cadre du PPA, la proposition est de prendre en compte intégralement les 22 communes soit une population d'environ **95 075 habitants** (INSEE, 2012).

Aire du Grand Ajaccio

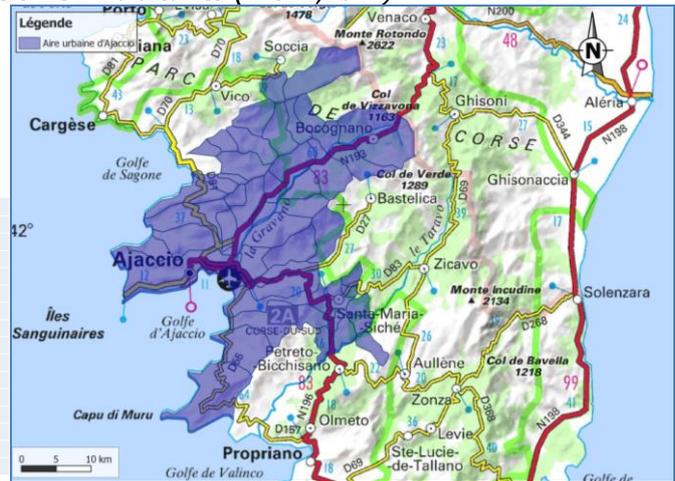
- | | |
|-----------------|-----------------|
| CAPA | Tavera |
| | Bocognano) |
| Albitreccia | Ucciani |
| Coti-Chiavari | Carbuccia |
| Grosseto-Prugna | Vero |
| Pietrosella | Bastelicaccia |
| | Cauro |
| | Eccica-Suarella |



N°	Sujet
----	-------

• **Scénario 3 : l'unité urbaine d'Ajaccio**

Selon l'INSEE, une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. L'aire urbaine d'Ajaccio compte **46 communes** pour une population d'environ **98 131 habitants (INSEE,2012)**.



Aire urbaine d'Ajaccio		
CAPA	Bastelicaccia	Rezza
CC de Haute Vallée de la Gravona	Cauro	Sant-André-d'Orcino
	Eccica-Suarella	Ambiegna
Albitreccia	Ocana	Arro
Coti-Chiavari	Tolla	Azzana
Grosseto-Prugna		Calcatoggio
Pietrosella	Forciolo	Cannelle
Azilone-Ampaza	Zigliara	Rosazia
Campo	Argiusta-Moriccio	Salice
Cardo-Torgia		Sari-d'Orcino
Quasquara		Guagno
Santa-Maria-Siché		Lopigna
Urbalacone		Poggiolo
		Rezza
		Sant-André-d'Orcino

• **Scénario 4 : la réforme territoriale**

Cette zone qui correspond à la délimitation proposée dans le schéma départemental de coopération intercommunale présenté le 15 octobre 2015, dans la cadre de la réforme territoriale (nouvelle organisation territoriale de la République –NOTRe-). Elle regroupe **48 communes** pour une population d'environ **100 046 habitants (INSEE,2012)**, avec le projet de la future CAPA et de la future Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravu.



Communauté d'agglomération du pays ajaccien et des vallées du Prunelli et de la Gravona et la CC de la Pieve de l'Ornano et du Taravu	
Projet de Communauté d'agglomération du pays ajaccien et des vallées du Prunelli et de la Gravona (réforme 2017)	Projet de Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravu (réforme 2017)

• **Scénario 5 : unité urbaine d'Ajaccio.**

Selon l'INSEE, la notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. L'unité urbaine d'Ajaccio 2010 forme une « ville isolée », c'est-à-dire ne présentant pas de continuité urbaine avec des communes limitrophes. Elle est centrée sur la **ville d'Ajaccio** pour une population d'environ **66 245 habitants (INSEE,2012)**.

Ce périmètre n'a pas été étudié car, trop restreint, il ne permet pas de rendre compte des contraintes du bassin de vie de la région ajaccienne.

N°	Sujet
----	-------

L'analyse détaillée prend en compte :

- les activités polluantes potentiellement présentes autour d'Ajaccio,
- les bassins de vie, l'occupation des sols, la densité de population, etc.
- les interconnexions entre les différents outils de planification (PDU, SCoT, PCET, ...).

Analyse des différents périmètres possibles - Les sources d'émissions industrielles

Selon le registre des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), on peut dénombrer un certain nombre d'installations industrielles dans les différents périmètres étudiés :

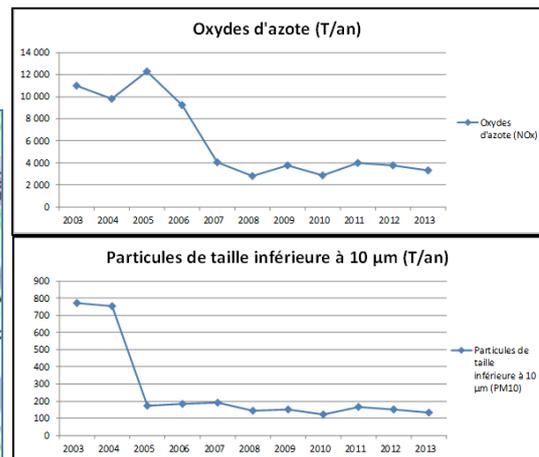
	Scénario 1 CAPA	Scénario 2 Aire du Grand Ajaccio	Scénario 3 Aire urbaine d'Ajaccio	Scénario 4 Réforme Territoriale 2017
nombre d'ICPE	36	41	43	43
dont carrières et activités de concassage, broyage ou enrobage	9	11	13	13

Ces activités de concassage, broyage ou enrobage sont fortement émettrices de poussières.

En agrandissant le territoire de mise en œuvre du PPA, on n'augmente pas significativement le nombre d'ICPE prises en compte, notamment entre le scénario 2 et les scénarios 3 et 4.

Selon le registre de l'IREP, les principales émissions polluantes atmosphériques d'origine industrielle recensées sur la zone proviennent de la centrale thermique du VAZZIO :

Évolution des émissions annuelles de la centrale thermique du Vazzio



Précision de M. ANTONIOTTI – Mairie de Cuttoli : la baisse des émissions de particules au niveau de la centrale de Vazzio est liée à un changement du calcul de déclaration et non à un changement de process.

N°	Sujet
----	-------

Analyse des différents périmètres possibles - Les sources d'émissions maritimes

Le port d'Ajaccio est le deuxième port de l'île en termes de nombre de passagers.

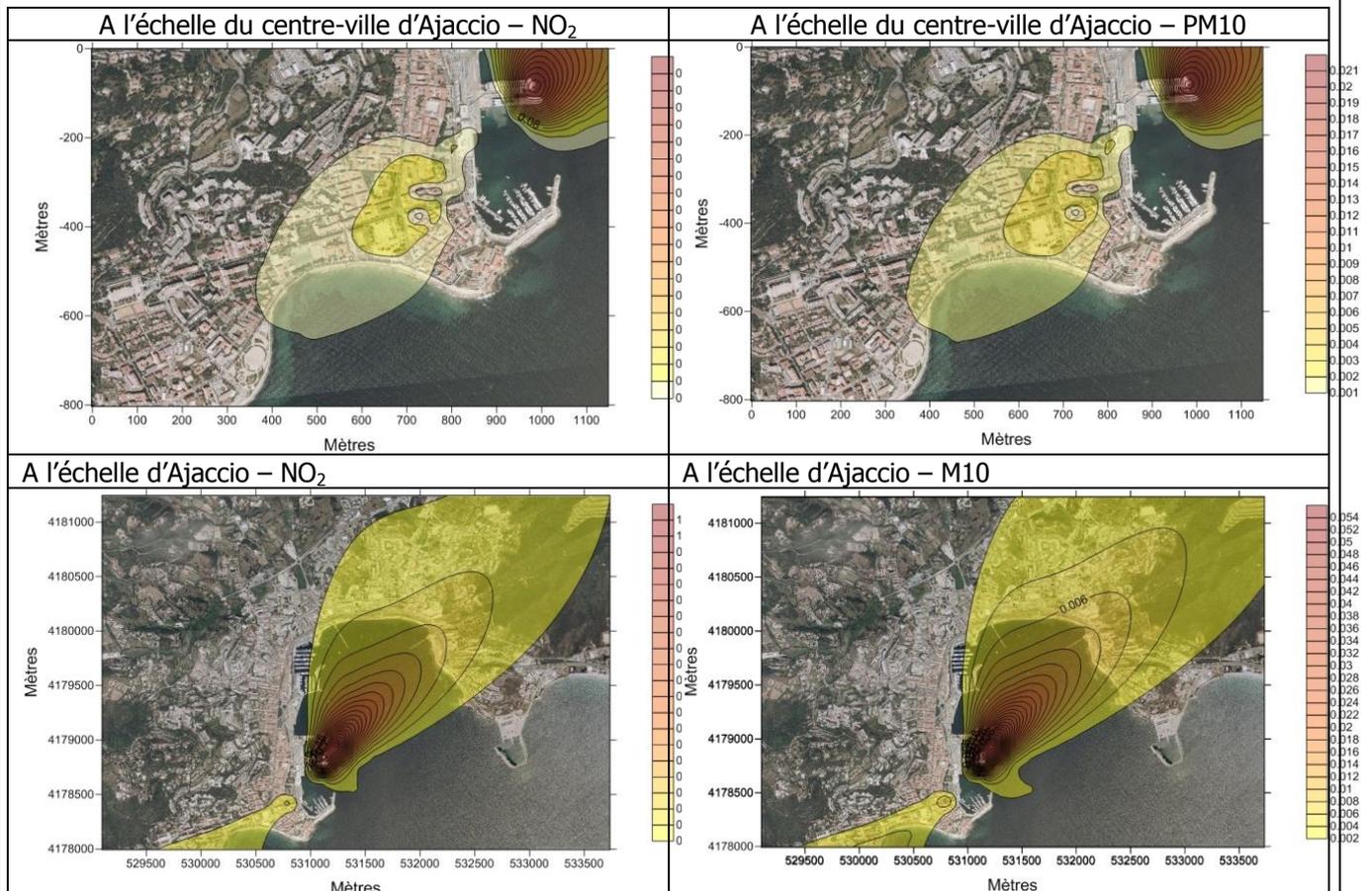
Le port est situé en centre-ville : les émissions portuaires viennent donc s'ajouter directement à la pollution de fond urbaine.

Le trafic global passager est de 1 016 645 passagers en 2014, en repli de 4 % par rapport à 2013.

S'y ajoutent les croisières, qui représentent plus de 598 000 passagers en 2014. En effet, Ajaccio est le premier port croisiériste de Corse avec 78,5 % du trafic de croisiéristes.

Le trafic routier lié à l'activité du port maritime d'Ajaccio concerne le trafic sur le port (transit des véhicules chargés / déchargés sur les navires) et le trafic sur la ville d'Ajaccio (arrivée / départ du port).

L'étude menée en 2013 par Qualitair Corse à l'aide d'échantillonnage passif en NO₂ a permis de montrer la zone d'influence de l'activité portuaire. Ainsi, la modélisation des concentrations en NO₂ et PM10 issues de l'activité portuaire en juillet et août 2012 est représentée sur les cartes suivantes :



Les travaux de Qualitair Corse montrent que les panaches liés à l'activité portuaire peuvent avoir des impacts sur les quartiers nord-nord-est d'Ajaccio, en particulier Pietralba et Aspretto.

Il est prévu dans le plan de stratégie de la CCI2A de transférer le fret et les rouliers mixtes sur le site de Saint-Joseph, ce qui permettrait de libérer le centre-ville des trafics de poids-lourds.

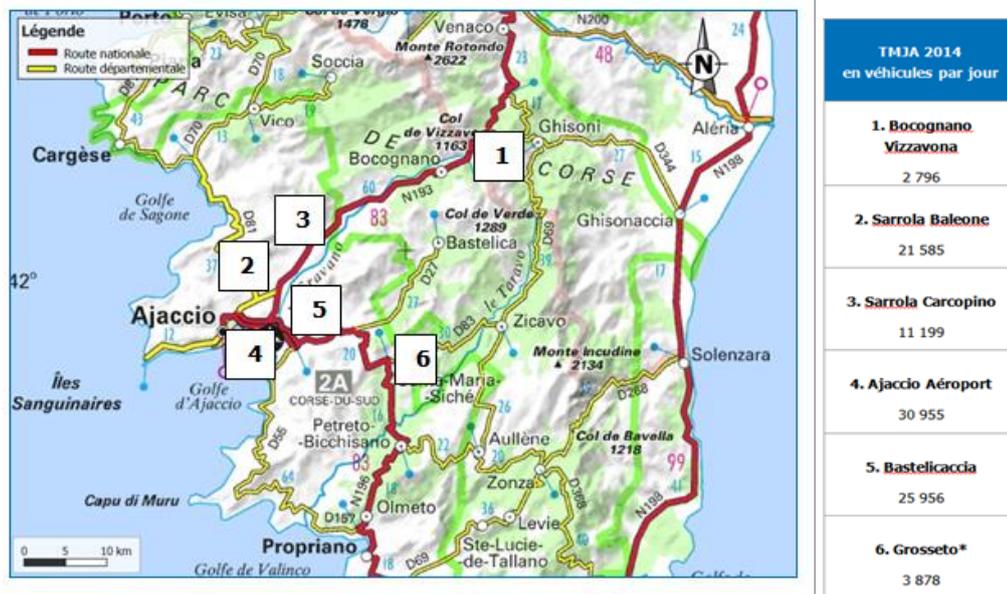
N°	Sujet
----	-------

Analyse des différents périmètres possibles - Les sources d'émissions routières

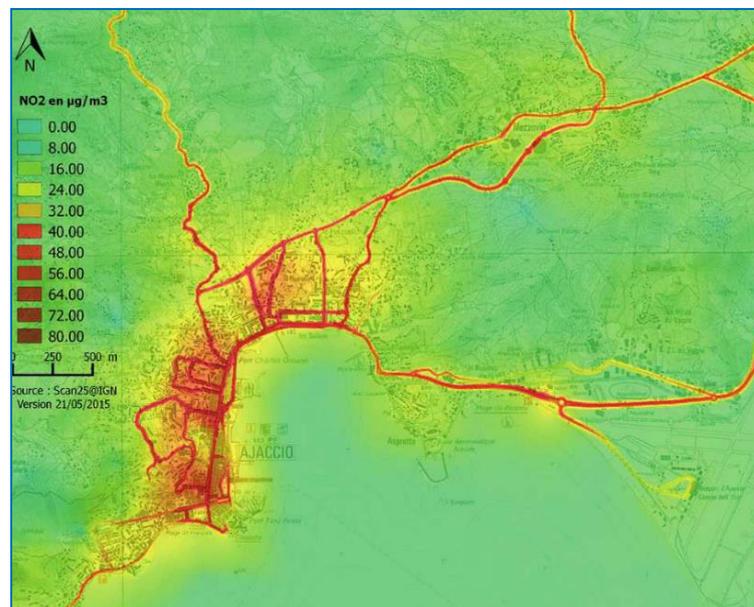
Le réseau de transports en commun est assez peu développé à l'échelle des différents périmètres étudiés. Ils se caractérisent par une grande utilisation des véhicules particuliers.

En dehors de la ville d'Ajaccio, les données fiables de comptage routier présentant l'évolution sur les dix dernières années concernent la route territoriale **RT 20** (ex. RN 193) et **RT 40** (ex RN 196). (Source ORTC).

Une augmentation de 10 à 20 % du trafic routier sur la période 2005-2014 est globalement observée sur ces axes routiers ; une baisse est observée sur le comptage de Bastelicaccia (source : ORTC).



L'influence de ces comptages est à mettre en regard avec les résultats issus de la modélisation effectuée par Qualitair Corse : impact visible sur le niveau de concentration en NO₂ le long des axes de circulation avec dépassement potentiel de la valeur limite en NO₂ :



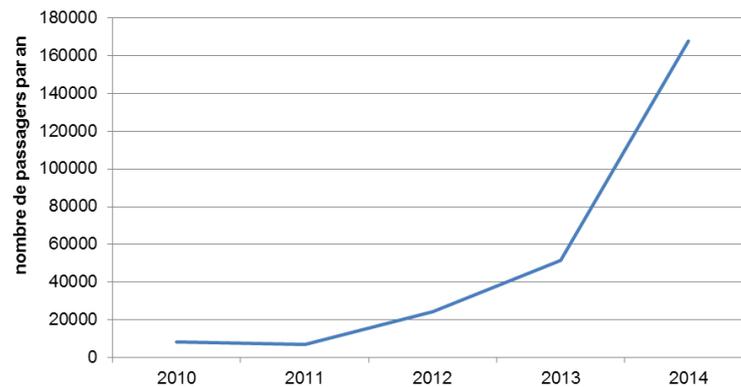
N°	Sujet
----	-------

Analyse des différents périmètres possibles - Les sources d'émissions ferroviaires

La ligne concernée par les 4 périmètres étudiés est la ligne Ajaccio / Corte.

Sur le secteur périurbain d'Ajaccio la ligne est utilisée en desserte locale : Ajaccio / Mezzana / Ajaccio. Sa fréquentation est en forte augmentation entre 2011 et 2014 (source : ORTC) :

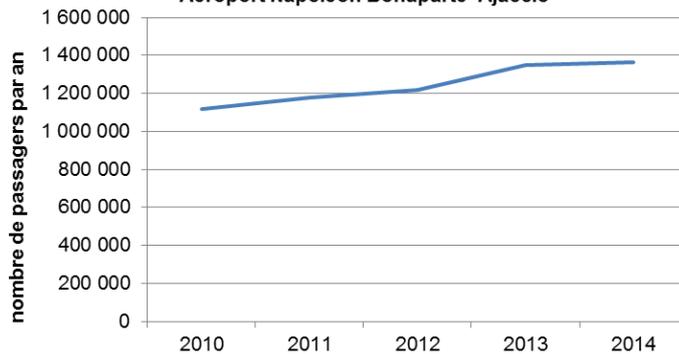
Evolution annuelle du nombre de passagers sur le chemin de fer - desserte suburbaine d'Ajaccio



Analyse des différents périmètres possibles - Les sources d'émissions aéroportuaires

L'aéroport Napoléon Bonaparte est implanté sur les 4 périmètres étudiés. La figure suivante présente l'évolution annuelle du nombre de passagers :

Evolution annuelle du nombre de passagers Aéroport Napoléon Bonaparte- Ajaccio



L'impact atmosphérique d'un aéroport est lié :

- aux avions au sol => temps de roulage, décollage et atterrissage ;
- aux déplacements des engins et des moteurs auxiliaires de puissance ;
- aux déplacements des usagers pour venir sur la zone aéroportuaire.

N°	Sujet
----	-------

Les sources d'émissions résidentielles

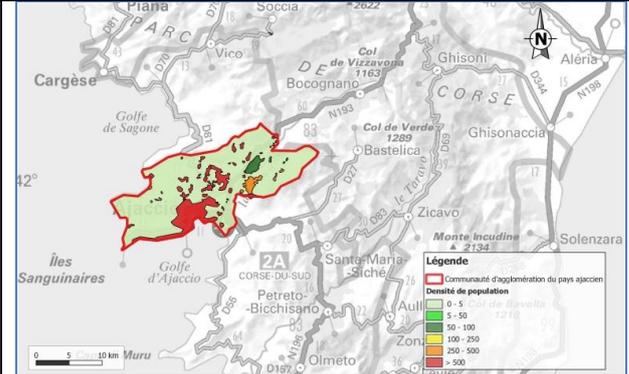
Ces émissions sont liées à la densité de population et sont dues à nos activités à l'intérieur de l'habitat : chauffage, cuisine, ...

Elles sont plus importantes là où la densité de population est la plus forte.

Scénario 1 – densité de population selon l'INSEE



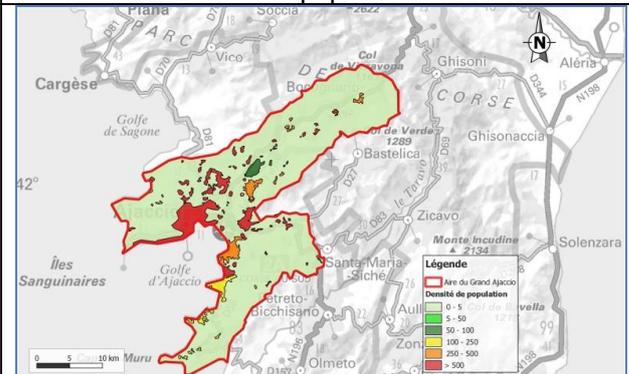
Scénario 1 – densité de population ramenée au bâti



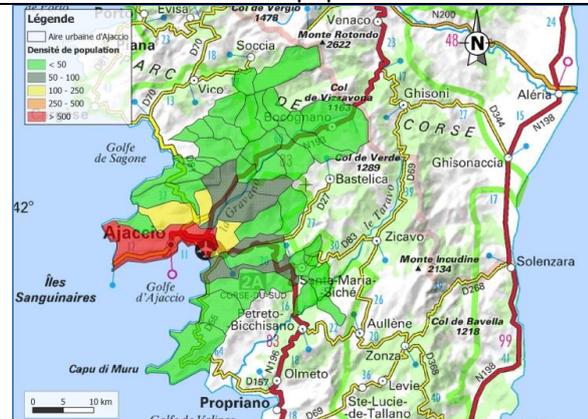
Scénario 2 – densité de population selon l'INSEE



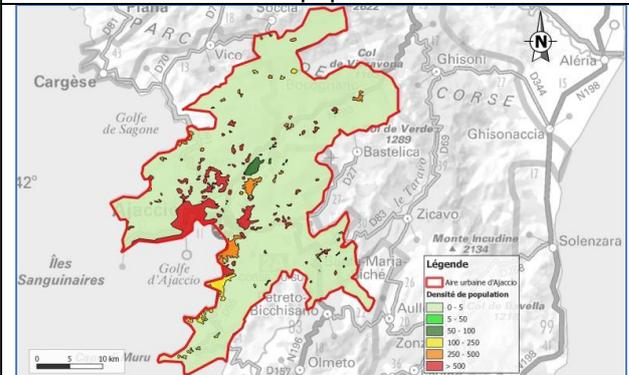
Scénario 2 – densité de population ramenée au bâti



Scénario 3 – densité de population selon l'INSEE

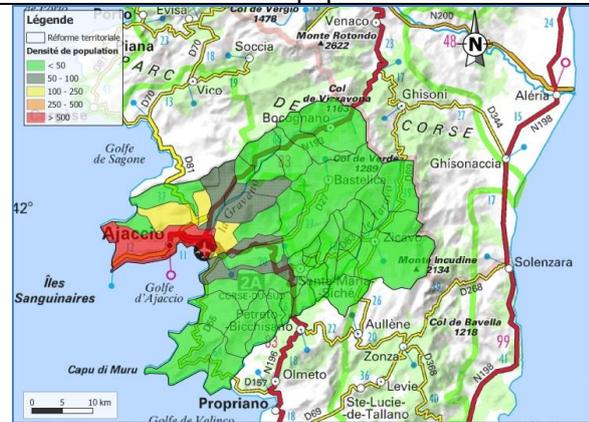


Scénario 3 – densité de population ramenée au bâti

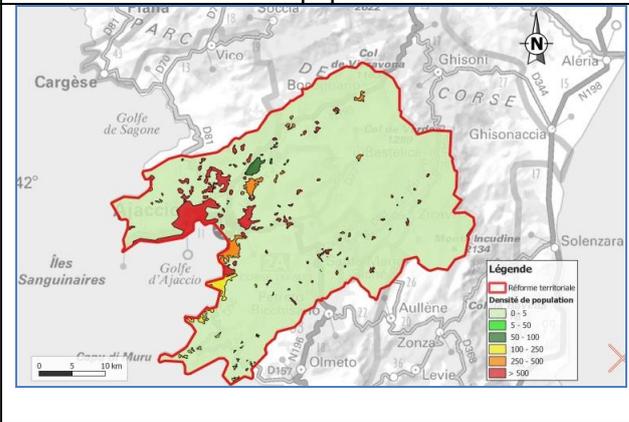


N°	Sujet
----	-------

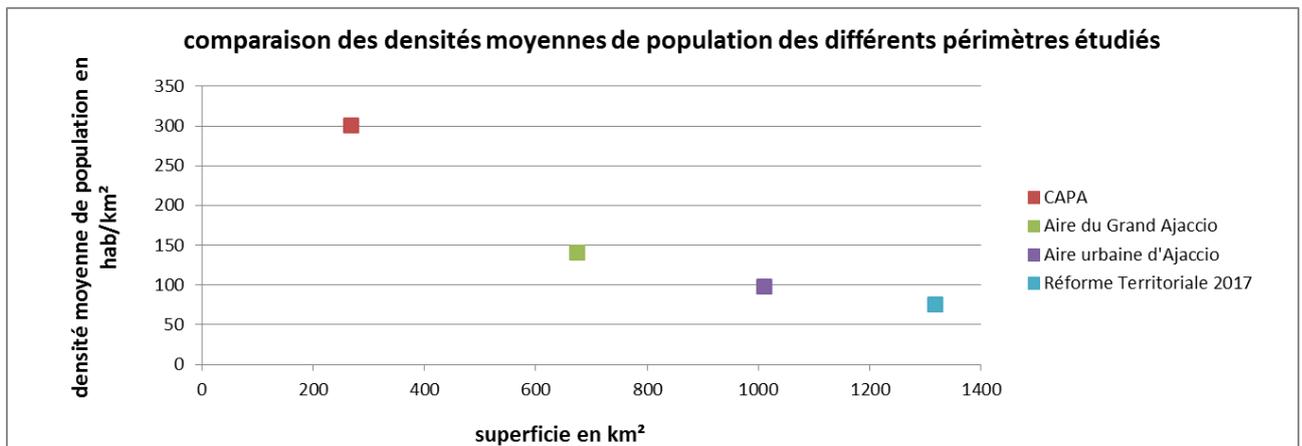
Scénario 4 – densité de population selon l'INSEE



Scénario 4 – densité de population ramenée au bâti



En raisonnant à l'échelle des différents périmètres proposés, la densité de population la plus importante correspond au territoire de la communauté d'agglomération du pays ajaccien. Les périmètres de l'aire du Grand Ajaccio et de l'aire urbaine d'Ajaccio arrivent en termes de densité de population loin derrière le périmètre de la CAPA. Cette zone présente donc un enjeu potentiel fort en termes d'exposition de la population.



Analyse des périmètres - Bilan des émissions réalisé par le CITEPA et mis à jour en 2005

Le CITEPA est le centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique.

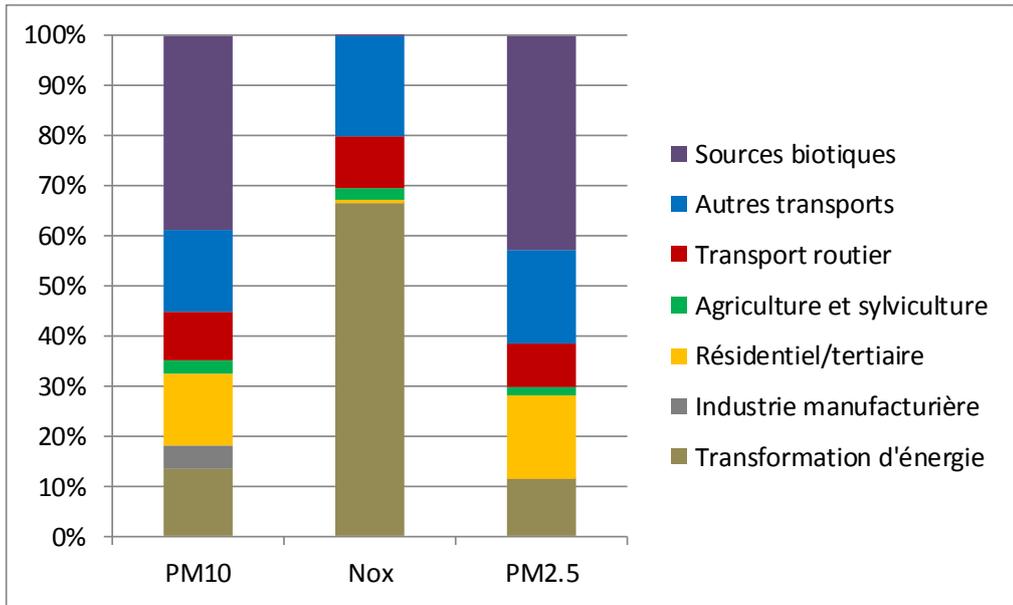
Le CITEPA identifie, analyse et diffuse des données et des méthodes sur la pollution atmosphérique - notamment les émissions dans l'air - et le changement climatique. Dans le cadre de la mission qui lui est confiée par le Ministère chargé de l'Ecologie, le CITEPA assure la réalisation des inventaires nationaux d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre conformément aux engagements internationaux de la France, notamment vis-à-vis de l'Union européenne (UE) et des Nations Unies (CEE-NU). Il effectue également des études technico-économiques et prospectives et propose des formations, expertises, conseils, bilans GES et audits aux entreprises et aux collectivités territoriales.

Selon ses statuts, le CITEPA a pour mission de connaître, coordonner, promouvoir, réaliser et diffuser des études, essais et recherches scientifiques et techniques concernant la pollution atmosphérique. La problématique du changement climatique fait partie intégrante des thèmes étudiés par le CITEPA.

N°	Sujet
----	-------

La réalisation des inventaires nationaux d'émission de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre constitue l'une des principales tâches régulièrement accomplies par le CITEPA dans le cadre du SNIEBA (arrêté du 24 août 2011). Cette fonction résulte de la désignation du CITEPA par le MEDDE / DGEC en application de l'arrêté du 29 décembre 2006 puis de l'arrêté du 24 août 2011.

L'inventaire des émissions réalisé par le CITEPA et mis à jour en 2005 pour le département de la Corse-du-Sud fournit les indications suivantes :



Les émissions les plus importantes en oxydes d'azote sont issues du secteur « transformation d'énergie » (67 %).

Les émissions en particules (PM10 et PM2,5) sont issues (hors sources biotiques) des autres transports, du secteur « résidentiel/tertiaire » et du secteur « transformation d'énergie ».

Le secteur du transport routier contribue à hauteur de 10 % aux émissions totales en NOx et de particules.

Aujourd'hui des travaux ont été engagés par Qualitair Corse pour élaborer un cadastre spatialisé des émissions atmosphériques sur la région Corse. Les résultats de ces travaux seront pris en compte en fonction de leur disponibilité au moment des ateliers.

Question de M. ANTONIOTTI – Mairie de Cuttoli : ce bilan présenté montre que la part industrielle est importante. Mais les cartes de pollutions ne semblent pas refléter ce bilan.

Réponse de Qualitair Corse : sur les cartes de pollution (exprimées en concentrations de polluants dans l'air respiré) les sources de pollution sont représentées de différentes manières. Ainsi les sources industrielles sont représentées en sources ponctuelles avec un impact rayonnant autour de ce point. Les sources transports vont être représentées sous forme linéaire, suivant le tracé des voies de circulation. L'influence des sources industrielles est visible via l'augmentation du niveau de fond dans son environnement. La centrale du Vazzio participe à la pollution de fond de la région ajaccienne.

Analyse des périmètres – les études sanitaires

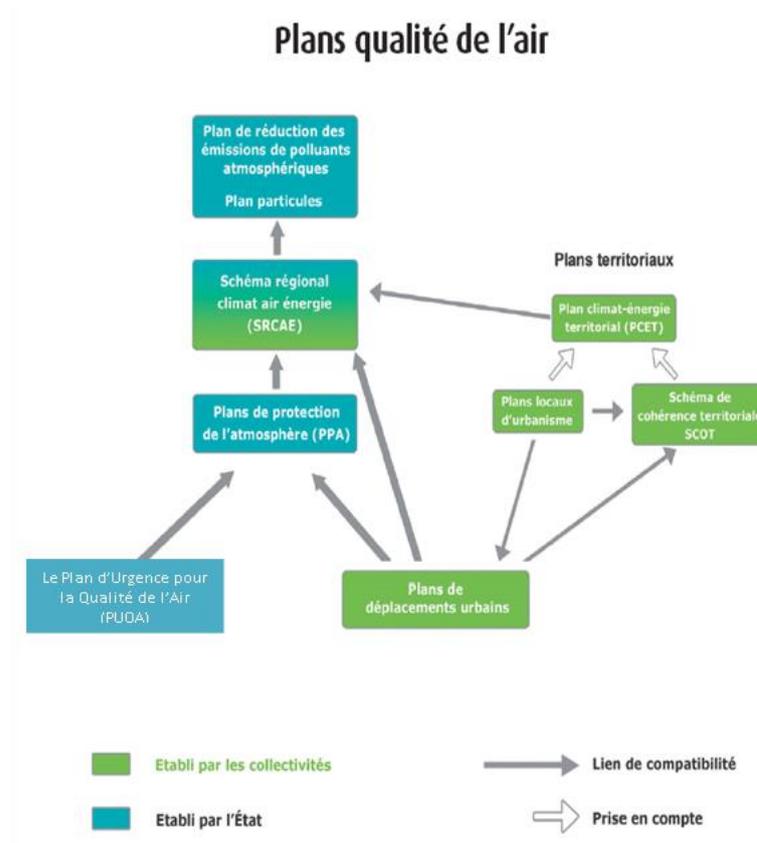
Aucune étude d'impact sanitaire n'a été réalisée sur les zones d'étude, à notre connaissance (ARS, CIRE).

Intervention de Mme SEGONDY, Association Le Garde : une étude sanitaire notamment autour de la centrale du Vazzio avait été demandée à la création de Qualitair Corse. Il semble qu'il n'y ait eu aucune suite à cette demande.

N°	Sujet
----	-------

Analyse des périmètres – les outils de planification territoriale

Les PPA évoluent dans un environnement qui compte d'autres outils de planification qu'ils soient locaux ou nationaux. Des relations existent donc entre ces différents outils qu'il conviendra de prendre en compte lors de l'élaboration des actions de réduction des émissions sur la région d'Ajaccio.

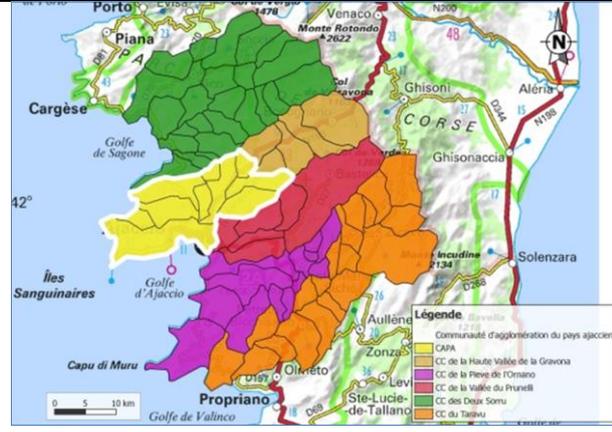


- Le SRCAE de la Corse a été approuvé le 20 décembre 2013.
- Le PADDUC : document de planification régionale et de développement pour la Corse, approuvé le 2 octobre 2015.
- Aujourd'hui, la région d'Ajaccio ne fait pas partie d'un SCOT.
- Il existe un PCET depuis 2012 à l'échelle de la communauté d'agglomération du pays ajaccien. Pas d'autre PCET.
- Le PDU (2006-2015) sur la communauté d'agglomération du pays ajaccien est en cours de révision. Pas d'autre PDU.

N°	Sujet
----	-------

Les intercommunalités sur les 4 périmètres

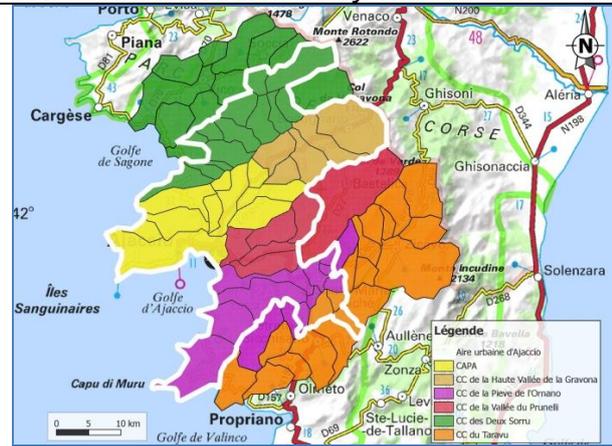
Scénario 1 - CAPA



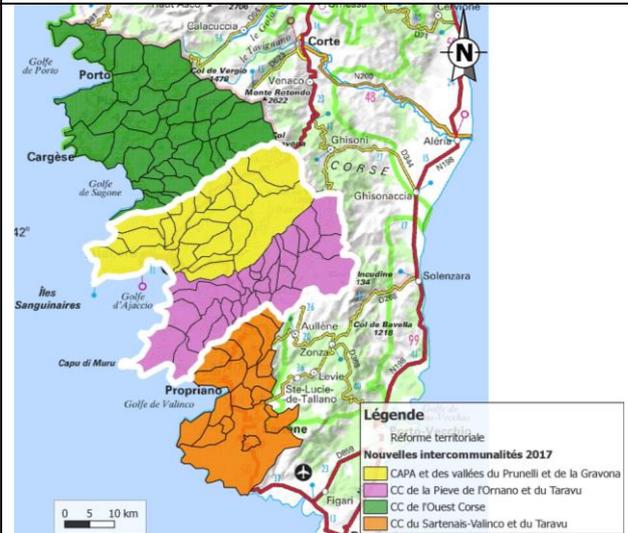
Scénario 2 – Aire du Grand Ajaccio



Scénario 3 – Aire urbaine d' Ajaccio



Scénario 4 – Réforme Territoriale 2017



Question de M. ANITONIOTI – Mairie de Cuttoli : il faudra également prendre en compte la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui complète le SRCAE avec des objectifs énergétiques à l'horizon 2050, comme le confirme l'AEU. La PPE est en effet un document plus applicatif qui précise notamment les financements.

Question : il faut arrêter de lancer des études et se lancer dans un programme ambitieux avec des actions.
Réponse : c'est l'objet du PPA. Le PPA est un plan d'actions opérationnelles avec des actions réglementaires qui seront opposables mais aussi des actions volontaristes et des actions de sensibilisation.

L'association Le Garde propose que l'interdiction du brûlage des déchets verts n'attende pas l'approbation du PPA de la région ajaccienne.

Monsieur le Préfet attire l'attention que toute action d'interdiction doit pouvoir être accompagnée d'une solution alternative. Pour les déchets verts, des broyeurs à végétaux commencent à circuler sur les territoires. Ces actions doivent être promues et encouragées.

N°	Sujet
----	-------

Conclusion

Quatre périmètres ont été étudiés en qualité de territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère de la région ajaccienne. Le tableau suivant synthétise les différents arguments avancés en faveur de chaque périmètre étudié :

	Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (scénario 1)	Aire du Grand Ajaccio (scénario 2)	Aire urbaine d' Ajaccio (scénario 3)	Réforme territoriale (scénario 4)
Nombre de communes	10	22	46	48
Nombre d'habitants	80 745 habitants	95 075 habitants	98 131 habitants	100 046 habitants
Superficie	268,8 km ²	675 km ²	1010,4 km ²	1317,9 km ²
<u>Prise en compte des sources industrielles</u>	XXX	XXX	XX	XX
<u>Prise en compte des sources maritimes</u>	XX	XXX	XXX	XXX
<u>Prise en compte des sources routières</u>	XX	XXX	XXX	XXX
<u>Prise en compte des sources ferroviaires</u>	XX	XXX	XXX	XXX
<u>Densité de population</u>	XXX	XX	X	X
<u>Gouvernance clairement établie</u>	XXX	XX	X	XXX

Légende :

XXX : Bon XX : perfectible X : imparfait

Question de Dr MERLINGHI : pourquoi n'y a-t-il pas d'information relative aux 27 % de cancers de poumons en Corse. Y aura-t-il, dans le PPA, une prise en compte de la fumée de circulation versus les gaz d'échappement des véhicules à l'arrêt moteur allumé ? L'absence de données disponibles pour les PM2.5 (Particules de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 µm, c'est-à-dire les particules fines qui pénètrent profondément dans les voies respiratoires) est un réel souci pour les connaissances en termes d'exposition sanitaire. Il y a un réel besoin de mesurer cette granulométrie.

Réponse de M. Le Préfet : la Corse connaît une augmentation supérieure à la moyenne nationale en termes de cancers du poumon. C'est un problème majeur de santé publique : il faut faire respecter l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Il faut aussi travailler sur le civisme et la sensibilisation des fumeurs.

Intervention de M. ANTONIOTTI – Mairie de Cuttoli : Lors des échanges dans le cadre du PPA de la région bastiaise, la question de l'amiante avait été abordée, mais pas retenue dans le cadre du PPA.

Concernant le périmètre, M. ANTONIOTTI estime que le périmètre n°4 (« réforme territoriale ») est intéressant dans la mesure où il amène une meilleure connaissance du territoire et pourra s'appuyer sur des compétences clairement établies.

La FNTV est favorable au périmètre 1 (CAPA) car les points stratégiques que sont la centrale du Vazzio et l'activité portuaire sont pris en compte. En s'éloignant du centre de l'agglomération, ne risque-t-on pas de diluer les actions ? M. le Préfet précise que ce périmètre ne permet cependant pas de rendre compte des mouvements pendulaires des soirs et matins liés aux déplacements domicile/travail.

Il faut conserver un périmètre d'étude pertinent face aux enjeux : le scénario 1 est trop petit mais le département, comme proposé en séance, serait trop vaste et les actions mal comprises par la population. La société des transports STCA informe que, pour réduire les émissions et la place de la voiture en ville, des moyens existent déjà mais ne sont pas ou très peu utilisés (parking relais par exemple).

L'association Le Garde s'interroge sur la faisabilité du respect de l'interdiction du brûlage des déchets verts à l'échelle du territoire du scénario 4 qui est largement rural.

N°	Sujet
----	-------

La salle est interpellée sur le fait qu'un PPA vient d'être approuvé pour la région bastiaise. Ce PPA ne pourrait-il pas être adapté à la région ajaccienne et ainsi éviter de perdre du temps ? Réponse : le PPA de la région bastiaise a été élaboré dans un processus de concertation. Les actions répondent à un diagnostic et des besoins et attentes exprimés par les acteurs locaux. Cette démarche doit aussi être mise en œuvre sur la région ajaccienne pour parvenir à un plan d'actions accepté et opérationnel répondant aux besoins et attentes propres à ce territoire. Ensuite la période de consultation réglementaire est incompressible. Dans le processus d'élaboration des actions du PPA de la région ajaccienne, une analyse des actions proposées dans les autres PPA de France, et en particulier dans celui de la région bastiaise, sera faite.

La DGAC demande quel type d'actions pourrait être mis en œuvre sur la plateforme aéroportuaire ? Ces actions porteront probablement sur les moyens d'accéder à l'aéroport et les liaisons avec le centre d'Ajaccio.

Qualitair Corse indique que le périmètre 2 est plus pertinent d'un point de vue géographique et pollution mais que le périmètre 4 est stable du point de vue de la gouvernance (pilotage et interlocuteur des 2 communautés de communes concernées).

Conclusion : suite à ces échanges, le scénario 4 est retenu.

Méthodologie

Des groupes de travail vont être créés pour assurer une construction collective et participative qui rassemble l'ensemble des acteurs locaux. 4 thématiques sont proposées :

- les activités productives,
- les transports mobilité (hors transports collectifs)
- les transports collectifs (routiers, maritimes, ferroviaires et aériens),
- le secteur résidentiel - urbanisme.

Pour chaque groupe de travail, 2 sessions seront programmées à quelques semaines l'une de l'autre.

Le but de ces groupes de travail est de :

- proposer des mesures pour améliorer la qualité de l'air à l'échelle de la région ajaccienne. Ces actions doivent permettre d'atteindre des niveaux respectueux des valeurs limites européennes,
- estimer l'efficacité de ces actions.

Pour y parvenir, les travaux seront basés sur :

- les bilans de qualité de l'air réalisés par Qualitair Corse,
- les connaissances du territoire et d'une estimation des principales activités sur la zone
- les actions recensées dans les autres régions dont les PPA sont également en cours de révision (en particulier des zones portuaires)

Les mesures proposées pour améliorer la qualité de l'air devront concerner la lutte contre la pollution chronique (celle de tous les jours) et la pollution ponctuelle (celle qui correspond aux pics).

Une distinction devra donc être faite entre les actions réglementaires pérennes et celles d'urgence, relatives aux procédures d'information et d'alerte de la population en cas de pic de pollution.

Calendrier prévisionnel

- Phase de construction des mesures avec la mise en œuvre des GT : de février à avril 2016
- Phase de rédaction du projet de PPA : de mai à juin 2016
- Phase de consultation réglementaire :
 - Projet soumis pour avis au CODERST (septembre 2016)
 - Projet soumis pour avis aux collectivités (de octobre à décembre 2016)
 - durée maximale de 3 mois

N°	Sujet
----	-------

- Projet soumis à enquête publique (janvier – février 2017)
 - durée maximale de 2 mois
- Entre chaque soumission, une reprise du projet de PPA sera réalisée pour intégrer les remarques émises lors des avis.
- Approbation du PPA vers mi-2017

Composition des groupes de travail

Une proposition de constitution des groupes de travail est annexée à ce compte-rendu.

Transports collectifs

Communautés des communes et d'agglomération	DDTM Corse du Sud	CCI de la Corse du Sud	Qualitair Corse
Communes	DREAL	Chambre des métiers	U Levante
Conseil départemental de la Corse du Sud	ARS	Chemins de fer de la Corse	Le Garde
Collectivité Territoriale de Corse (agences et offices)	ADEME	Port d' Ajaccio	Aria Linda
		Syndicat des transporteurs Corse	UFC Que choisir / Ajaccio
		Transports en Commun d' Ajaccio	Conseil de l'ordre des médecins
		EDF SEI (en qualité d'employeur pour les PDE)	Ligue Corse contre le cancer
		FNTV	
		MEDEF	
		CGPME	

Transport / Mobilité

Communautés des communes et d'agglomération	DDTM Corse du Sud	CCI de la Corse du Sud	Qualitair Corse
Communes	DREAL	Aéroport d' Ajaccio	U Levante
Conseil départemental de la Corse du Sud	ARS	Chemins de fer de la Corse	Le Garde
Collectivité Territoriale de Corse (agences et offices)	ADEME	Port d' Ajaccio	Aria Linda
	DIRM	Syndicat des transporteurs Corse	UFC Que choisir / Ajaccio
	DGAC	FNTV	Conseil de l'ordre des médecins
		Maritima Ferries	Ligue Corse contre le cancer
		La Méridionale	
		Corsica Ferries	
		Transports en Commun d' Ajaccio	

N°	Sujet
----	-------

Activités productives

Communautés des communes et d'agglomération	DDTM Corse du Sud	CCI de la Corse du Sud	Qualitair Corse
Communes	DREAL	Chambre des métiers de la Corse du Sud	U Levante
Conseil départemental de la Corse du Sud	ARS	Chambre d'Agriculture	Le Garde
Collectivité Territoriale de Corse (agences et offices)	ADEME	EDF SEI	Aria Linda
	DIRECCTE	Fédération des Entrepreneurs et Artisans du Bâtiment et des Travaux Publics de la Corse du Sud	UFC Que choisir / Ajaccio
	DRAAF	MEDEF	Conseil de l'ordre des médecins
	SDIS	CGPME	Ligue Corse contre le cancer
		UNICEM	

Résidentiel / urbanisme

Communautés des communes et d'agglomération	DDTM Corse du Sud	CCI de la Corse du Sud	Qualitair Corse
Communes	DREAL	Chambre des métiers de la Corse du Sud	U Levante
Conseil départemental de la Corse du Sud	ARS	Fédération des Entrepreneurs et Artisans du Bâtiment et des Travaux Publics de la Corse du Sud	Le Garde
Collectivité Territoriale de Corse (agences et offices)	ADEME	Bureaux d'études d'élaboration de PLU	Aria Linda
	SDIS		UFC Que choisir / Ajaccio
			Conseil de l'ordre des médecins
			Ligue Corse contre le cancer

Cette proposition de composition des GT n'est aujourd'hui pas définitive. Si des acteurs non mentionnés dans un GT souhaitent en faire partie, ils peuvent se faire connaître auprès de la DREAL :

ppa.ajaccio@developpement-durable.gouv.fr

et par téléphone : Pierre PORTALIER – 04.95.23.70.85